



LA RESPONSABILITÉ PÉNALE



∴ ATELIER ∴

L'ARTICLE 121-3 : AU CŒUR DE L'ARCHITECTURE DU DROIT PÉNAL

MARSEILLE

MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021

17 H - 20 H

∴ PRÉSENTIEL ∴

**VALIDATION
3 H**

MAISON DE L'AVOCAT *

51, rue Grignan
13006 Marseille

* Selon l'évolution de l'épidémie de covid 19, nous nous réservons
le droit de basculer cette session en distanciel.

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Faire l'analyse des dérives jurisprudentielles tendant à minimiser la place de l'élément intentionnel dans le débat pénal
- Proposer des outils pour lutter contre cette dérive : maîtriser parfaitement les textes, utiliser leurs travaux préparatoires
- Des exemples très pratiques seront proposés : harcèlement moral ou sexuel, droit pénal de l'entreprise, loi Fauchon

VOS INTERVENANTS

Me J. BOUDOT,

Avocat au Barreau de Marseille

Mme C. DIWO,

Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de Marseille

Mme L. PIGNATEL,

Enseignante contractuelle à Aix-Marseille Université

NIVEAU : 1

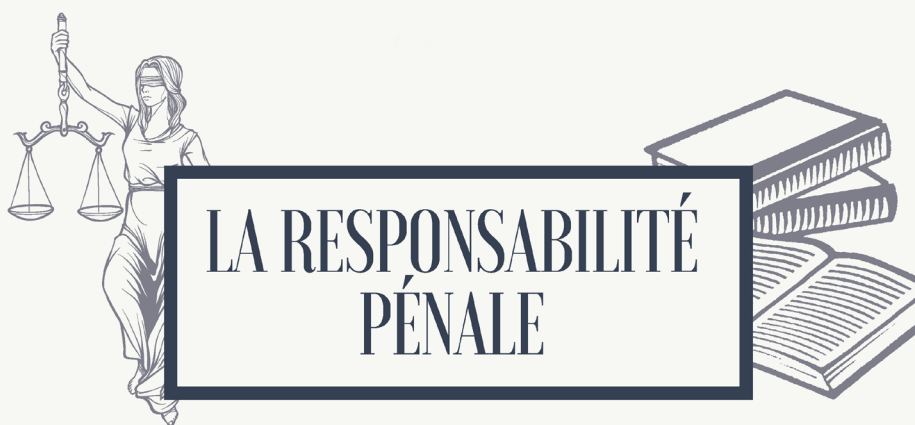
PRÉREQUIS : Être avocat

∴ COMMENT ABORDONS-NOUS LA FORMATION ? ∴

Cette formation a pour objectif de mettre en relief les évolutions jurisprudentielles tendant à minimiser la place de l'intention ou de la volonté dans le débat pénal, au préjudice du prévenu, et de proposer des outils pratiques pour lutter contre cette dérive. L'approche très concrète de ces questions au travers de l'étude d'infractions rencontrées quotidiennement par les avocats est favorisée par les interventions croisées d'un avocat, d'un magistrat et d'une universitaire.

∴ ATOUS DE LA FORMATION ∴

- Opinions et analyses croisées d'un avocat, d'une universitaire et d'un magistrat ;
- Support écrit agrémenté par des travaux préparatoires et de l'actualité législative et jurisprudentielle ;
- Temps d'échanges et d'interactivité avec les stagiaires.



∴ PROGRAMME ∴

I. L'ARTICLE 121-3 À L'ÉPREUVE DES INFRACTIONS INTENTIONNELLES (L'INTENTION FRAGILISÉE)

A. La prévalence de la matérialité

L'intention trop facilement déduite de la matérialité des faits

B. La prédominance de la subjectivité

La perception de la victime plutôt que la recherche de l'intention de l'auteur ?

II. L'ARTICLE 121-3 À L'ÉPREUVE DES INFRACTIONS NON-INTENTIONNELLES (LA CONSCIENCE DU RISQUE MINIMISÉE)

A. La faute manifestement délibérée

Le risque que l'auteur devait connaître ?

B. La faute caractérisée

Le risque que l'auteur ne pouvait ignorer ?

∴ APPROCHES PÉDAGOGIQUES ∴

- Interventions croisées
- Temps d'interactivité : Questions / Réponses
- Support pédagogique écrit
- Évaluation des connaissances en début et en fin de formation

∴ CONTACTS ∴

- Atelier de pratique pénale : contact@atelier-pratique-penale.fr
- Référent pédagogique : Me Jean BOUDOT jeanboudot@boudot-avocat.fr
- EDASE : formationcontinue@edase.fr

⋮ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ⋮

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h.
Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez [ICI](#)

	TARIF pour 3 h de formation continue validées	CREDIT D'IMPÔT*	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ	50 €	30,75 €	Moins de 20 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)	25 €	30,75 €	0€

*Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2021 : 10,25 €
Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

⋮ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ⋮

Vous avez souscrit un abonnement annuel 12 h ou 24 h

Remplissez simplement le formulaire d'inscription en ligne dans votre espace avocat [ICI](#)

Et vous êtes inscrit !

Vous n'avez pas encore souscrit un abonnement annuel 12 h ou 24 h

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre espace avocat [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez dans votre espace avocat, une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1 (si cela n'a pas déjà été fait)

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »
Tutoriel de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation
Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tél. : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ ATELIER ∴

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE. L'ARTICLE 121-3 : AU CŒUR DE L'ARCHITECTURE DU DROIT PÉNAL | MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

∴ Champ(s) de compétence à renseigner ∴

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	Vie professionnelle	Droit public
Droit des enfants	Droit commercial, des affaires et de la concurrence	Droit de l'international et de l'Union européenne
Droit du dommage corporel	Droit des sociétés	Droit des étrangers et de la nationalité
Droit des assurances	Droit des associations et des fondations	Droit de la santé
Droit immobilier	Droit bancaire et boursier	Droit de l'environnement
Droit rural	Droit du crédit et de la consommation	Droit du numérique et des communications
Droit du travail	Droit de la fiducie	Droit de la propriété intellectuelle
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution	Procédure civile
Droit pénal	Droit fiscal et douanier	MARD / Médiation
Déontologie	Droit des transports	Droit de l'arbitrage
		Droit du sport

∴ TARIFS ∴

POUR UN ATELIER · 3 HEURES

TARIF NORMAL · 50 €

TARIF JEUNE BARREAU (- 2 ANS D'EXERCICE) · 25 €

∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tél. : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr